

NON à l'initiative extrême sur la biodiversité

Agrotec Suisse rejette l'initiative extrême sur la biodiversité

Le 22 septembre 2024, la population suisse se prononcera sur l'initiative: « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) ». Celle-ci exige qu'environ 30% du territoire suisse soit placé sous protection, ce qui réduirait considérablement la surface de production agricole.



Foto: G.C. | pixabay

L'essentiel en bref

Le comité directeur d'Agrotec Suisse, tout comme le Conseil fédéral et le Parlement, rejette l'initiative biodiversité au motif qu'elle va trop loin. Elle limiterait fortement la production (durable) d'énergie et de denrées alimentaires, l'utilisation de la forêt et de l'espace rural pour le tourisme et renchérirait la construction. L'approvisionnement indigène serait affaibli et les importations d'énergie, de nourriture et de bois augmenteraient. En outre, il existe déjà suffisamment d'instruments et de dispositions légales pour promouvoir la biodiversité.

Le comité d'initiative, composé de 14 personnes, a déposé les signatures nécessaires à l'automne 2020. L'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) » entend:

- déclarer les paysages, les sites, les lieux historiques ainsi que les monuments naturels et culturels comme objets protégés officiels et pratiquement intouchables;
- limiter l'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti, y compris en dehors des objets protégés officiels;

- réserver davantage de surfaces à la biodiversité.

Des conséquences fatales pour l'agriculture et la technique agricole

L'adoption de l'initiative aurait de graves conséquences pour l'agriculture, la filière bois, l'approvisionnement énergétique futur et les régions de montagne en général. Enfin, notre branche serait elle aussi fortement touchée par la disparition de grandes surfaces pour lesquelles une exploitation mécanique est aujourd'hui possible.

Plus précisément, les arguments suivants s'opposent clairement à l'initiative:

▪ **30% du territoire national devient pratiquement intouchable**

30% du territoire national doit être réservé à la biodiversité. L'agriculture et la sylviculture en particulier ne pourraient donc plus utiliser une surface de la taille des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Soleure que de manière très limitée, voire plus du tout. L'initiative empêcherait ou limiterait considérablement l'exploitation mécanique de grandes surfaces.

▪ **La production d'énergie indigène et durable est entravée**

En cas d'adoption, la mise en œuvre de la stratégie énergétique suisse et, partant, le tournant énergétique seront plus difficiles. Des conflits au niveau de la fourniture d'énergie indigène (durable) sont à prévoir. La mise en œuvre de nouveaux projets ou l'extension de projets existants sera rendue impossible et la sécurité d'approvisionnement menacée.

▪ **Restrictions de l'économie forestière et de la filière bois**

Le développement des réserves forestières relègue la forêt au second plan en tant que fournisseur de matières premières. Dans de vastes régions, les interventions forestières et donc l'utilisation de machines et d'engins correspondants seraient totalement interdites. La construction durable et le chauffage provoquent une augmentation des besoins en bois et augmenterait donc les importations de bois.

▪ **Affaiblissement des régions de montagne et du tourisme**

La branche suisse du tourisme agit déjà de manière responsable, car des paysages et des sites construits intacts sont d'importants arguments de vente. L'initiative entraverait fortement le développement des infrastructures dans les régions de montagne et il faudrait s'attendre à de nouvelles restrictions pour de nombreuses activités sportives et de loisirs.

▪ **Renchérissment et restrictions dans la construction**

L'initiative concerne également les zones urbaines et les PME, les industries et les propriétaires immobiliers

qui s'y trouvent. Elle est source d'obligations supplémentaires, de procédures d'autorisation encore plus longues et de coûts plus élevés. Et la Confédération serait chargée de la mise en œuvre, empêchant ainsi toute solution flexible adaptée aux conditions locales.

▪ **Des terres agricoles perdues et un taux d'approvisionnement en baisse**

Si l'on retire encore plus de terres agricoles fertiles, la production alimentaire indigène diminuera et des surfaces supplémentaires devront être exploitées à l'étranger pour garantir l'approvisionnement.

Dans le même temps, les dépenses pour l'agriculture augmenteront, car il faudra indemniser les exploitations pour la perte de revenu.

▪ **L'agriculture et la technique agricole font déjà beaucoup pour la biodiversité**

19% des surfaces agricoles servent déjà explicitement à la promotion de la biodiversité. Cela correspond à 195 000 hectares de terrain, soit la taille des cantons de Zurich et de Zoug réunis. En outre, 220 000 hectares de prairies à forte biodiversité se trouvent dans la zone d'estivage. Les paysans font bien plus que ce qu'on leur demande. Ils échelonnent la fauche dans le temps et utilisent autant que possible des techniques de tonte respectueuses afin de préserver les insectes et autres petits organismes. Dans le domaine de la protection phytosanitaire, la technique agricole met des nouvelles technologies à disposition pour un traitement plante par plante et le broyage de précision, qui permettent de réduire ou même de remplacer complètement les produits phytosanitaires.

30% des surfaces
confisquées?
Production suisse
en danger!

Le 22 septembre

NON! à l'initiative
extrême sur
la biodiversité



initiativebiodiversite-non.ch

Agrotec Suisse rejette clairement cette initiative extrême

Tout comme le Conseil fédéral et le Parlement, le comité directeur d'Agrotec Suisse rejette l'initiative biodiversité, car elle va trop loin.

Werner Berger

Le 22 septembre, aidez-nous, par votre voix, en informant et en mobilisant votre entourage, à éviter les dommages pour l'agriculture et la branche de la technique agricole suisses!